

# Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal du 14 décembre 2016 14 h

# Séance tenue le mercredi 14 décembre 2016 Salle du conseil de l'hôtel de ville

#### PRÉSENCES:

M. Denis Coderre, Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Frantz Benjamin, M. Richard Bergeron, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, M. Éric Alan Caldwell, M. Richard Celzi, M. Harout Chitilian, Mme Marie Cinq-Mars, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Jean-François Cloutier, M. Russell Copeman, M. François William Croteau, M. Claude Dauphin, Mme Suzanne Décarie, Mme Mary Deros, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Pierre Desrochers, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Erika Duchesne, M. Luc Ferrandez, M. Marc-André Gadoury, M. Pierre Gagnier, Mme Manon Gauthier, M. Jean-Marc Gibeau, M. Richard Guay, Mme Andrée Hénault, Mme Laurence Lavigne Lalonde, Mme Patricia Lattanzio, M. Guillaume Lavoie, Mme Elsie Lefebvre, M. François Limoges, Mme Louise Mainville, M. Normand Marinacci, Mme Justine McIntyre, M. Peter McQueen, M. Réal Ménard, M. Francesco Miele, M. Alex Norris, M. Sylvain Ouellet, Mme Lorraine Pagé, M. Jean-François Parenteau, M. Lionel Perez, M. Dominic Perri, Mme Valérie Plante, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, M. Marvin Rotrand, Mme Chantal Rouleau, M. Richard Ryan, M. Aref Salem, Mme Anie Samson, M. Craig Sauvé, M. Jeremy Searle, M. Steve Shanahan, Mme Anne-Marie Sigouin et Mme Monique Vallée.

## **ABSENCES AVEC MOTIF:**

Mme Karine Boivin Roy, M. Luis Miranda et Mme Émilie Thuillier.

## **AUTRES PRÉSENCES:**

M. Alain Marcoux, Directeur général Me Yves Saindon, Greffier de la Ville

Le président du conseil, M. Frantz Benjamin, déclare la séance ouverte et demande d'observer un moment de recueillement dédié à la mémoire de M. Warren Allmand, décédé le 7 décembre 2016. M. Allmand était un grand Montréalais, solliciteur général du Canada, il était le père de la Loi qui a aboli la peine de mort au pays en 1976, défendeur infatigable des droits et libertés de la personne, il a été élu en 2005 à titre de conseiller municipal du district de Loyola, dans l'arrondissement de Côte-des-Neiges-Notre-Dame-de-Grâce et il était également vice-président du conseil municipal.

Le président du conseil informe les membres que la nouvelle cheffe de l'opposition officielle, Mme Valérie Plante, agira à titre de conseillère désignée selon l'article 114.5 de la *Loi sur les cités et villes* et félicite la nouvelle cheffe de l'opposition officielle pour sa nomination.

Pour terminer, le président du conseil informe les membres que M. François Limoges agira à titre de leader de l'opposition officielle et que Mme Laurence Lavigne Lalonde agira à titre de leader adjoint de l'opposition officielle. Le président du conseil dépose les documents afférents à ces nominations ainsi qu'un plan de banquettes à l'attention des membres du conseil.

## 1 - Période de questions du public

Le président du conseil appelle le point « Période de questions du public ».

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Linda Gauthier	M. Denis Coderre (Mme Monique Vallée)	Plan de la Ville afin de rendre les terrasses universellement accessibles en 2017 / Investissements de 500 000 \$ pour l'industrie des calèches – sommes prévues afin de rendre certaines calèches accessibles aux personnes en fauteuil roulant
M. Louis Langevin	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Remise en question de la confiance des citoyens envers une administration qui exige le paiement des taxes en 2 versements / Augmentation des taxes et appauvrissement de la population
M. Pierre Pagé	M. Denis Coderre	Mise en place d'un comité d'analyse de la fiscalité des immeubles résidentiels afin de faire face à la gentrification / Urgence d'agir afin d'éviter l'exode des Montréalais
M. Guillaume Gagnon	M. Denis Coderre	Si des démarches ont été entreprises par la Ville sur la légalisation du cannabis par rapport aux fournisseurs et lieux de production avec les différents gouvernements / Implication des municipalités au niveau de la législation du cannabis et résultat des discussions du maire avec le représentant du Club Compassion Dépôt de document

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, le président du conseil déclare la période de questions du public close à 14 h 17.

Le président du conseil rappelle aux élus que la période de questions et les délibérations de cette séance extraordinaire du conseil municipal porteront exclusivement sur le Budget 2017 de la Ville de Montréal, conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes*.

## 2 - Période de questions des membres du conseil

Le président du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les conseillers et conseillères ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

Question de	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Mme Valérie Plante	M. Denis Coderre	Statut de métropole – beaucoup d'attentes et peu de résultats probants / À la suite de l'instauration du PQMO, baisse de services pour les citoyens et, en contrepartie, création d'une nouvelle couche hiérarchique – pourquoi deux poids, deux mesures
M. François Limoges	M. Denis Coderre	Dépendance de la Ville à sa taxe foncière / Leadership du maire en ce qui concerne le déficit fiscal montréalais
M Benoit Dorais	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Vu le projet de loi 121, si l'Administration va continuer de confier à la Commission de la sécurité publique (CSP) l'étude des budgets du SIM et du SPVM / Pour permettre une vue d'ensemble sur ces 2 budgets, voir la possibilité de confier l'étude de ceux-ci à un comité mixte (sécurité publique et finances)

Question de	À	<u>Objet</u>
Mme Justine McIntyre	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Mesures prises par l'Administration afin de réduire le fardeau fiscal des entreprises à Montréal / Explications sur le fait que la Ville n'a pas débuté le processus d'implantation de la fiscalité modulée pour les entreprises
M. Steve Shanahan	M. Denis Coderre (M. Pierre Desrochers)	Vu le projet de loi 121, motifs de l'optimisme exprimé par l'Administration / Réduction de la dépendance à la taxe fiscale à envisager pour l'an prochain
sur la procédure d'assemb		tions des membres du conseil par le <i>Règlement terne du conseil municipal (06-051)</i> , le président ers close à 14 h 43.
CM16 1312		
Adoption de l'ordre du jo	our de l'assemblée extraord	linaire du conseil municipal
Hast proposé par M. Fra	nagan Miala	
	ncesco Miele	
appuyé par M. Pie	rre Desrochers	
Et résolu :		
		du conseil municipal du 14 décembre 2016, tel que cation de la présente séance.
Adopté à l'unanimité.		
03.01		
		<del></del>
CM16 1313		
	de Montréal (Volet ville	ces et l'administration ayant trait à l'étude du centrale) ainsi que les budgets de certaines
trait à l'étude du budget certaines sociétés param l'opposition officielle, de l	2017 de la Ville de Montré nunicipales et autres organ	ommission sur les finances et l'administration ayant al (Volet ville centrale) ainsi que les budgets de hismes comprenant les rapports minoritaires de e M. George Bourelle, maire de Beaconsfield et seil en prend acte.
Le rapport de la Commission de la sécurité publique ayant trait à l'étude des prévisions budgétaires 201 du Service de police de la Ville de Montréal et du Service de sécurité incendie de Montréal a été remi aux membres du conseil pour information.		

08.01

\_\_\_\_\_

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 30.01, 80.01 (30.01), 80.01 (30.02), 30.02 et 30.03 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

\_\_\_\_\_\_

#### CM16 1314

Adoption du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale), incluant le certificat du trésorier pour l'exercice financier 2017

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1302;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet ville centrale).

Un débat s'engage.

3 3

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 30.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

## **VOTE**

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian,

Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars

et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet,

Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci,

Shanahan, Hénault et Searle (21)

**Résultat:** En faveur : 40

Contre: 21

Le président du conseil déclare l'article 30.01 adopté à la majorité des voix, et il est

**RÉSOLU** 

en conséquence.

30.01 1163843008

\_\_\_\_\_

## Adoption du budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le budget 2017 de la Ville de Montréal (Volet agglomération).

\_\_\_\_\_

Un débat s'engage.

\_\_\_\_\_

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

## **VOTE**

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian,

Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars

et Pagé (40)

**Votent contre:** Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet,

Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci,

Shanahan, Hénault et Searle (21)

**Résultat:** En faveur : 40

Contre: 21

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.01) adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

1163843009 80.01 (30.01)

Adoption du budget 2017 de la Société de transport de Montréal y compris le dépôt de la grille tarifaire incluse dans le budget

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2017 de la Société de transport de Montréal, y compris le dépôt de la grille tarifaire incluse dans le budget.

\_\_\_\_\_

Un débat s'engage.

\_\_\_\_\_

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 80.01 (30.02).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

#### **VOTE**

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian,

Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars

et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet,

Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci,

Shanahan, Hénault et Searle (21)

**Résultat:** En faveur : 40

Contre: 21

Le président du conseil déclare l'article 80.01 (30.02) adopté à la majorité des voix, et il est

**RÉSOLU** 

en conséquence.

1163843010 80.01 (30.02)

# Approbation du budget 2017 de la Corporation Anjou 80

Vu la recommanda	tion du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1883;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
d'approuver le bud	get 2017 de la Corporation Anjou 80.
Adopté à l'unanimi	té.
30.02 1162904007	
CM16 1318	
Approbation du b	udget 2017 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM)
Vu la recommanda	ation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1884;
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
d'approuver le bud	get 2017 de la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM).
Adopté à l'unanimi	té.
30.03 1162904008	
Il est proposé par	M. Francesco Miele
appuyé par	M. Pierre Desrochers
Et résolu :	
de réunir, pour fins	d'étude, les articles 30.04 à 30.07 de l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimi	té.
	<del></del>

Contributions financières et quote-part 2017 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes exerçant des activités relevant du conseil municipal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1875;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

#### Et résolu :

1- de verser, selon les modalités usuelles, les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2017 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants :

Communauté métropolitaine de Montréal	26 957 200 \$
Société des célébrations du 375 <sup>e</sup> anniversaire de Montréal	11 010 800 \$
Musée d'archéologie et d'histoire de Montréal	7 385 600 \$

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.		
30.04 1164866002		

## CM16 1320

Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1870;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

## Et résolu :

que la somme de 205 M\$ prise à même le fonds général soit affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences locales.

Adopté à l'unanimité.		
30.05 1163843021		

Résolution relative à la contribution des municipalités reconstituées aux fins du financement des dépenses afférentes au centre-ville (exercice financier 2017)

Vu l'article 185.0.1 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal* qui prévoit que, pour l'exercice financier 2017, les municipalités reconstituées de l'agglomération de Montréal versent à la Ville, aux fins des dépenses qu'elle engage pour le centre-ville, une contribution totale de 8 000 000 \$ répartie entre elles en fonction de leur potentiel fiscal respectif;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1874;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

## Et résolu :

**1.** La contribution pour le financement des dépenses engagées pour le centre-ville, pour l'exercice financier 2017, est répartie entre les municipalités reconstituées comme suit :

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	\$	%
Baie-D'Urfé	225 533	2,819
Be aconsfie ld	396 285	4,954
Côte-Saint-Luc	553 850	6,923
Dollard-Des Ormeaux	778 763	9,735
Dorval	1 426 857	17,836
Hampstead	195 425	2,443
L'Île-Dorval	1 026	0,013
Kirkland	595 029	7,438
Mont-Royal	892 479	11,156
Montréal-Est	342 698	4,284
Montréal-Ouest	103 093	1,289
Pointe-Claire	1 176 035	14,700
Senneville	69 189	0,865
Sainte-Anne-de-Bellevue	208 401	2,605
Westmount	1 035 335	12,942
Total 8 000 000 1		100,000

- 2. Les dispositions du règlement annuel de la Ville sur les taxes qui sont relatives aux intérêts sur les arrérages de taxes, au mode de paiement et aux dates d'exigibilité de la taxe foncière générale, telles qu'établies pour l'exercice financier 2017, s'appliquent, aux fins du prélèvement de la contribution en y faisant les adaptations nécessaires.
- **3.** La présente résolution est conditionnelle à l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale (2016, chapitre 30).

Adopté à l'unani	mité.
------------------	-------

30.06 1163843026

Résolution décrétant la publication d'un document explicatif du budget 2017 de la Ville de Montréal (volet ville centrale)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016 par sa résolution CE16 1885;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet ville centrale) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

30.07 1162904009

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :
de réunir, pour fins d'étude, les articles 42.01 à 42.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

À 15 h 51, le leader de l'opposition officielle, M. François Limoges demande au président du conseil s'il est possible d'avoir recours au même résultat de vote pour les articles 42.01 à 42.03 que celui accordé pour les articles 30.01, 80.01 (30.01) et 80.01 (30.02).

La proposition est agréée avec le consentement unanime des membres présents.

\_\_\_\_\_

#### CM16 1323

## Adoption - Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017)

Attendu qu'une copie du Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1887;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs (exercice financier 2017) ».

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.01.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

## **VOTE**

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian,

Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars

et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet,

Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci,

Shanahan, Hénault et Searle (21)

**Résultat:** En faveur : 40

Contre: 21

Le président du conseil déclare l'article 42.01 adopté à la majorité des voix, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

42.01 1166812001

Règlement 16-065

\_\_\_\_\_

## CM16 1324

## Adoption - Règlement sur les taxes (exercice financier 2017)

Attendu qu'une copie du Règlement sur les taxes (exercice financier 2017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1890;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les taxes (exercice financier 2017) ».

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

## **VOTE**

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian,

Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars

et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet,

Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci,

Shanahan, Hénault et Searle (21)

**Résultat:** En faveur : 40

Contre: 21

Le président du conseil déclare l'article 42.02 adopté à la majorité des voix, et il est

**RÉSOLU** 

en conséquence.

42.02 1163843015

Règlement 16-066

\_\_\_\_\_

## CM16 1325

Adoption - Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017)

Attendu qu'une copie du Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1891;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la taxe foncière sur les parcs de stationnement (exercice financier 2017) ».

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par Mme Laurence Lavigne Lalonde

de procéder à un vote enregistré sur l'article 42.03.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

## **VOTE**

Votent en faveur: Mesdames et messieurs Coderre, Desrochers, Samson, Chitilian,

Perez, Rouleau, Gauthier, Bergeron, Copeman, Ménard, Vallée, Beis, Salem, Miele, Gibeau, Deros, Parenteau, Guay, Rossi, Décarie, Lefebvre, Gadoury, Duchesne, Rapanà, Perri, Gagnier, Black, DeSousa, Clément-Talbot, Celzi, Bissonnet, Lattanzio, Dorais, Rotrand, Dauphin, Deschamps, Barbe, Cloutier, Cinq-Mars

et Pagé (40)

Votent contre: Mesdames et messieurs Plante, Limoges, Lavigne Lalonde, Ouellet,

Sigouin, Ryan, Sauvé, Popeanu, Caldwell, McQueen, Norris, Ferrandez, Mainville, Croteau, Downey, Lavoie, McIntyre, Marinacci,

Shanahan, Hénault et Searle (21)

**Résultat:** En faveur : 40

Contre: 21

Le président du conseil déclare l'article 42.03 adopté à la majorité des voix, et il est

**RÉSOLU** 

en conséquence.

42.03 1163843016

Règlement 16-067

\_\_\_\_\_

## CM16 1326

## Adoption - Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2017)

Attendu qu'une copie du Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2017) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1889;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement relatif au fardeau fiscal (exercice financier 2017) ».
Adopté à l'unanimité.
42.04 1163843014
Règlement 16-068

Adoption - Règlement autorisant un financement interne de 5 000 000 \$, pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ

Attendu qu'une copie du Règlement autorisant un financement interne de 5 000 000 \$, pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1896;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

## Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 5 000 000 \$, pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ ».

Adopté à l'unanimité.	
42.05 1163894008	
	Règlement 16-069

#### CM16 1328

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) et modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053)

Attendu qu'une copie du Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) et modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) a été distribuée aux membres du conseil plus de deux jours juridiques avant la séance;

Attendu que tous les membres du conseil déclarent, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, avoir lu le règlement et renoncer à sa lecture;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 30 novembre 2016, par sa résolution CE16 1894;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation du conseil de la Ville aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs à des parcs et équipements (08-056) et modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) ».

Adopté à l'unanimité.

42.06 1163843025

Règlement 16-070

Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.03) à 80.01 (30.07) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

#### CM16 1329

## Approbation du budget 2017 du Bureau du taxi de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2017 du Bureau du Taxi de Montréal.

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences :** Tous les membres présents de l'opposition officielle

1162904002 80.01 (30.03)

## Approbation du budget 2017 du Conseil des Arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2017 du Conseil des Arts de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1162904003 80.01 (30.04)

----

#### CM16 1331

## Approbation du budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le budget 2017 de l'Office municipal d'habitation de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1162904004 80.01 (30.05)

\_\_\_\_\_

# CM16 1332

# Approbation du budget 2017 de la Corporation d'habitation Jeanne-Mance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

Séance extraordinaire du conseil municipal du mercredi 14 déc	cembre 2016 à 14 h 17
que l'orientation du conseil municipal soit :	
d'approuver le budget 2017 de la Corporation d'habitation Jean	ine-Mance.
Adopté à l'unanimité.	
1162904005 80.01 (30.06)	
CM16 1333	
Approbation du budget 2017 de la Société du parc Jean-Dr	apeau
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre dev séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et av	
Il est proposé par M. Francesco Miele	
appuyé par M. Pierre Desrochers	
Et résolu :	
que l'orientation du conseil municipal soit :	
d'approuver le budget 2017 de la Société du parc Jean-Drapea	ıu.
Un débat s'engage.	
Adopté à la majorité des voix.	
<b>Dissidences</b> : Tous les membres présents de l'opposition	officielle
1162904006 80.01 (30.07)	
Il est proposé par M. Francesco Miele	
appuyé par M. Pierre Desrochers	

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (30.08) à 80.01 (30.12) de l'ordre du jour.

Et résolu :

Adopté à l'unanimité.

Contributions financières et quote-part 2017 à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes exerçant des activités relevant du conseil d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

#### Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1 - de verser selon les modalités usuelles les contributions financières et la quote-part prévues au budget 2017 de la Ville à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) et aux organismes suivants:

Société de transport de Montréal	482 300 000 \$
Agence métropolitaine de transport	64 300 000 \$
Conseil des arts	14 450 000 \$
Société du parc Jean-Drapeau	12 892 500 \$
Bureau du taxi de Montréal	3 917 600 \$
Office municipal d'habitation de Montréal	685 000 \$
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12 000 \$
Communauté métropolitaine de Montréal - Volet équipements scientifiques Montréal	11 819 800 \$

2 - d'imputer cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1164866003 80.01 (30.08)

\_\_\_\_\_

# CM16 1335

Résolution visant à affecter à la réserve financière générale pour le Service de l'eau des sommes équivalentes aux revenus prélevés au moyen des quotes-parts et autres revenus relatifs au Service de l'eau (exercice financier 2017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE GÉNÉRALE D'AGGLOMÉRATION POUR LE SERVICE DE L'EAU (EXERCICE FINANCIER DE 2017)

Il est résolu que les sommes mentionnées aux paragraphes a) à e), prises à même le fonds général et que les revenus mentionnés aux paragraphes f) et g), sont affectés à la réserve financière générale d'agglomération pour le service de l'eau.

- a) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part pour le service de l'eau;
- b) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable;
- c) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes;
- d) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au volet grandes villes du Programme de subvention Fonds Chantiers Canada-Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant;
- e) les sommes équivalentes à celles prélevées au moyen de toute quote-part exigée en vertu d'un règlement d'emprunt visant le financement de travaux afférents aux infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, admissibles au Programme de transfert de la taxe fédérale d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec ou de tout paiement comptant effectué en vertu d'un tel règlement, le cas échéant.
- f) les revenus de toute subvention dédiée au service de l'eau;
- g) les revenus de tout mode de tarification exigé par le conseil d'agglomération pour la fourniture du service de l'eau.

Adopté à l'unanimité.		
1163843023 80.01 (30.09)		

Résolution visant à affecter des sommes à la réserve financière destinée à financer certaines dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION VISANT À AFFECTER DES SOMMES À LA RÉSERVE FINANCIÈRE DESTINÉE À FINANCER DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS D'AGGLOMÉRATION

Il est résolu que la somme de 102,7 M\$ prise à même le fonds général, conformément aux règles prévues par la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001), est affectée à la réserve financière destinée à financer des dépenses en immobilisations d'agglomération.

Adopté à l'unanimité.		
1163843022 80.01 (30.10)		

## Résolution établissant la quote-part générale et d'autres quotes-parts (exercice financier 2017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter la résolution suivante :

RÉSOLUTION ÉTABLISSANT LA QUOTE-PART GÉNÉRALE ET D'AUTRES QUOTES-PARTS (EXERCICE FINANCIER DE 2017)

Vu les articles 118.79 et 118.80 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.001) (ci-après désignée la « Loi »);

Vu l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008 (AM-2008, (2008) 140 G.O. II, 5967A) concernant les règles permettant d'établir le potentiel fiscal des municipalités liées de l'agglomération de Montréal aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération, pris en vertu de l'article 118.80 de la Loi (ci-après désigné « l'arrêté »);

1. Dans la présente résolution, les mots suivants signifient :

« municipalité liée » : une municipalité énumérée à l'article 4 de la Loi;

« potentiel fiscal de 2017 » : le potentiel fiscal pour l'exercice de 2017 aux fins de la répartition des dépenses d'agglomération de la municipalité centrale, établi selon les règles prescrites par l'arrêté.

- 2. Aux fins du financement de dépenses faites par la municipalité centrale dans l'exercice d'une compétence d'agglomération, il sera perçu des municipalités liées les quotes-parts suivantes, établies sur la base du potentiel fiscal de 2017 :
  - 1° la quote-part générale qui finance toute dépense qui ne fait pas l'objet d'un autre mode de financement;
  - 2° la quote-part pour le service de l'eau qui finance toute dépense relative au service de l'eau qui ne fait pas l'objet de la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable, de la quote-part tarifaire pour la fourniture de compteurs et la réalisation des activités déléguées afférentes ou d'un autre mode de financement;
  - 3° la quote-part pour le service des premiers répondants qui finance les dépenses liées à l'exercice de l'élément de sécurité publique que constitue le service des premiers répondants. La Ville de Côte-Saint-Luc n'est pas une municipalité liée pour la répartition de ces dépenses.
- 3. Les quotes-parts établies conformément à l'article 2 sont présentées à l'annexe A.
- 4. La présente résolution s'applique à l'exercice financier de 2017.

Adopté à l'unanimité.	
1163843018 80.01 (30.11)	

Décréter la publication d'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet agglomération)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

de décréter qu'un document explicatif du budget pour l'exercice financier 2017 (volet agglomération) soit publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19).

Adopté à l'unanimité.

1162904010 80.01 (30.12)

\_\_\_\_\_

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 80.01 (42.01) à 80.01 (42.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

## CM16 1339

Adoption - Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement sur les tarifs de l'agglomération de Montréal (exercice financier 2016) ».

Adopté à la majorité des voix.

**Dissidences**: Tous les membres présents de l'opposition officielle

1166812002 80.01 (42.01)

\_\_\_\_\_

Adoption - Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu:

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de paiement des quotes-parts par les municipalités liées (exercice financier 2017) ».

Adopté à l'unanimité.

1163843017 80.01 (42.02)

\_\_\_\_\_

#### CM16 1341

Adoption - Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement concernant la quote-part tarifaire pour l'alimentation en eau potable (exercice financier 2017) ».

Adopté à l'unanimité.

1163843019 80.01 (42.03)

#### CM16 1342

Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Francesco Miele

appuyé par M. Pierre Desrochers

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054) ».
Adopté à l'unanimité.
1163843020 80.01 (42.04)
<del></del>
CM16 1343
Adoption - Règlement autorisant un financement interne au montant de 6 200 000 \$ pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ
Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 16 décembre 2016 et avoir exposé la position à prendre;
Il est proposé par M. Francesco Miele
appuyé par M. Pierre Desrochers
Et résolu :
que l'orientation du conseil municipal soit :
d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un financement interne au montant de 6 200 000 \$ pour l'exercice financier 2017, afin de financer le manque à gagner découlant des changements apportés aux modalités de remboursement de la TVQ ».
Adopté à l'unanimité.
1163894007 80.01 (42.05)
À 15 h 59, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, le président du conseil déclare l'assemblée levée.
Frantz Benjamin PRÉSIDENT DU CONSEIL  Yves Saindon GREFFIER DE LA VILLE
Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.
Denis Coderre MAIRE